



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

**Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en
recirculation intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix**

Présenté par la Municipalité de Litchfield

Le 16 septembre, 2026

1. Introduction

La Municipalité de Litchfield souhaite, par le présent mémoire, faire connaître officiellement son appui au projet Samonix et présenter la perspective de la municipalité d'accueil quant aux retombées potentielles de ce projet pour Litchfield et pour l'ensemble de la région du Pontiac.

À titre de municipalité d'accueil, Litchfield reconnaît à la fois les possibilités et les responsabilités associées à un projet industriel et agroalimentaire de cette importance.

Nous reconnaissons également pleinement le rôle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et l'importance du processus d'analyse actuellement en cours. Les audiences permettent à la population, aux municipalités, aux organismes, aux experts et au promoteur de présenter de l'information, de poser des questions et de faire connaître leurs préoccupations et leurs attentes.

Les séances publiques des 25 et 26 août 2026 ont permis d'obtenir des renseignements additionnels sur plusieurs aspects du projet et de mieux comprendre certaines des mesures proposées relativement à son implantation, à son exploitation et à la protection de l'environnement.

La Municipalité souhaite donc exposer, dans le présent mémoire, les raisons qui motivent son appui, tout en reconnaissant que le projet devra respecter l'ensemble des exigences environnementales et réglementaires applicables.

2. Une occasion économique importante pour le Pontiac

Le Pontiac fait face depuis plusieurs années à des défis importants en matière de développement économique, de disponibilité de la main-d'œuvre, de rétention de la population et de maintien des services de proximité.

Dans ce contexte, le projet Samonix représente un investissement majeur pour notre région.

Selon l'information actuellement déposée au dossier du BAPE, le projet représente un investissement estimé à environ 418 millions de dollars et pourrait créer jusqu'à 100 emplois permanents dans la région.

Pour une région rurale comme le Pontiac, l'arrivée d'une activité économique de cette ampleur serait plus que significative. Jamais un projet d'une telle envergure aura pris naissance sur notre territoire depuis le déclin quasi-totale de l'industrie forestière.

Les retombées potentielles ne se limitent pas aux emplois directement créés par Samonix. La construction et l'exploitation d'une installation de cette importance créera des occasions pour les entrepreneurs, les gens de métier, les fournisseurs, la communauté d'affaires du Pontiac de la

région et sans compter le potentiel d'attraction de nouvelles entreprises qui se grefferont dans l'écosystème de la ferme Samonix et qui seront, elles aussi, créatrices de richesse foncières et de possibilité d'emplois.

Cette création d'emplois stables et permanents contribuera à attirer et à retenir des travailleurs et des familles dans le Pontiac, avec des effets positifs possibles pour nos commerces, nos écoles, nos services et nos communautés qui souffre d'exode et de dévitalisation.

3. Diversification de l'économie régionale

Le projet représente également une possibilité de diversification de l'économie du Pontiac.

Notre région a historiquement dépendu d'un nombre relativement limité de secteurs d'activité. L'implantation d'une ferme aquacole terrestre à système de recirculation permettrait le développement d'une nouvelle activité agroalimentaire et technologique dans la région. Considérant le stade relativement jeune de ce type de production à l'échelle mondiale, la ferme Samonix pourrait devenir une vitrine technologique mondiale. Cet élément pourrait contribuer à la densification du Parc industriel du Pontiac et de permettre au Pontiac de développer une nouvelle niche économique sectorielle.

Toujours en référence au dossier présenté au BAPE, les installations pourraient atteindre une capacité de production d'environ 12 000 tonnes métriques de saumon par année, soit approximativement 2,8 millions de poissons. Cet élément démontre que ce sera un joueur d'importance dans l'écosystème des marchés des produits de la mer consommé au Canada.

Le projet vise notamment une production locale et contrôlée de saumon, plus près des marchés québécois et canadiens et moins dépendante des importations. Pour Litchfield, il est important que les régions rurales puissent elles aussi accueillir de nouveaux secteurs d'activité, participer à l'innovation et bénéficier des investissements qui en découlent.

4. Des retombées municipales et régionales

Bien que le projet soit situé sur le territoire de Litchfield, ses retombées potentielles dépasseraient les limites de notre municipalité.

Les travailleurs pourraient résider dans différentes municipalités du Pontiac, alors que les entreprises et fournisseurs appelés à participer à la construction ou à l'exploitation pourraient provenir de l'ensemble de la région.

Un autre élément important pour la Municipalité concerne l'augmentation potentielle de son assiette fiscale. Une question fut d'ailleurs soulevée à ce sujet lors de la première partie des audiences du BAPE.

À l'heure actuelle, la valeur du terrain concerné est d'environ 367 800 \$.

Pour les fins de la présente analyse municipale, la Municipalité estime de façon préliminaire que les bâtiments et installations imposables pourraient représenter une valeur taxable de l'ordre de 125 millions de dollars.

Cela représenterait potentiellement :

Terrain : 367 800 \$

Bâtiments et installations – valeur taxable estimée : 125 000 000 \$

Valeur totale potentielle : 125 367 800 \$

Cette estimation est présentée à titre indicatif seulement. La valeur qui serait éventuellement inscrite au rôle d'évaluation serait déterminée par l'évaluateur municipal conformément aux règles applicables.

Pour une petite municipalité rurale comme Litchfield, l'ajout potentiel d'une valeur imposable de cette ampleur serait néanmoins considérable et pourrait renforcer de façon importante l'assiette fiscale municipale.

Une modification substantielle de la richesse foncière de Litchfield pourrait également avoir des répercussions sur certaines contributions municipales établies en fonction de la richesse foncière, notamment à l'échelle régionale. Voyant l'évaluation municipale de Litchfield augmenter, l'implantation de la ferme Samonix aura un effet positif sur les quotes-parts des autres municipalités du Pontiac. De tels effets pourront, en exemple, aider les autres municipalités à libérer des sommes de leurs recettes de taxation, afin d'aider pour l'entretien de leurs infrastructures.

Ces impacts devront éventuellement être évalués selon la valeur foncière réellement reconnue et les règles de répartition alors applicables.

5. Éléments présentés lors des audiences des 25 et 26 août

Les audiences publiques des 25 et 26 août ont permis d'obtenir davantage d'information sur plusieurs aspects qui préoccupent naturellement la population lorsqu'un projet de cette importance est envisagé.

La Municipalité retient notamment les renseignements présentés concernant le système aquacole terrestre en recirculation, le traitement des eaux, la gestion des rejets, la biosécurité, la gestion des matières résiduelles ainsi que les mécanismes de surveillance environnementale proposés.

Le choix du site constitue également un élément pertinent pour Litchfield. Le projet serait implanté dans un secteur ayant déjà une vocation industrielle, plutôt que dans un milieu entièrement nouveau destiné à être développé pour la première fois.

Les échanges tenus durant les audiences ont également permis d'approfondir plusieurs questions relatives à la rivière des Outaouais, à la qualité de l'eau, aux rejets, à la santé des poissons et aux mesures de suivi proposées.

Pour la Municipalité, ces renseignements sont jugés plus que satisfaisants et permettent de mieux comprendre le projet ainsi que les moyens proposés pour réduire ou contrôler certains de ses impacts potentiels. Les réponses offertes par le promoteur, les firmes d'ingénierie ayant complété les diverses études, ainsi que les précisions offertes par le ministère de la Santé Publique ainsi que par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ont toutes conclu que les impacts se situent sous les seuils prescrits par la loi et les divers règlements en vigueur, autant pour la santé humaine que pour les milieux aquatiques.

Nous reconnaissons toutefois que ces informations font partie d'un processus d'analyse plus large et qu'il appartient aux autorités compétentes d'en évaluer la suffisance et la conformité aux exigences applicables.

6. Développement économique et responsabilité environnementale

L'appui de la Municipalité au projet Samonix ne signifie pas que les préoccupations environnementales doivent être minimisées.

Au contraire, un projet de cette importance doit faire l'objet d'une analyse rigoureuse.

Les questions concernant l'utilisation et le traitement de l'eau, la rivière des Outaouais, la consommation énergétique, la santé des poissons, la gestion des matières résiduelles, les rejets et l'empreinte environnementale globale du projet sont légitimes et doivent être examinées attentivement.

La Municipalité s'attend à ce que, si le projet est autorisé, il respecte toutes les exigences environnementales provinciales et fédérales applicables ainsi que les conditions qui pourraient lui être imposées.

Nous considérons que le développement économique durable doit aller de pair avec une protection rigoureuse de l'environnement.

C'est précisément pour cette raison que la Municipalité reconnaît l'importance du processus du BAPE et de l'analyse effectuée par les autorités compétentes.

7. Conclusion

La Municipalité de Litchfield souhaite, par le présent mémoire, faire connaître officiellement son appui au projet Samonix, sous réserve du respect de toutes les exigences environnementales applicables et de la mise en œuvre des mesures nécessaires de protection, de suivi et d'atténuation.

Pour notre municipalité, le projet représente une occasion économique importante : un investissement majeur, la création potentielle d'emplois permanents, des possibilités pour les entreprises et fournisseurs de la région, une diversification de l'économie du Pontiac ainsi qu'un élargissement potentiel considérable de l'assiette fiscale municipale.

Les audiences publiques des 25 et 26 août ont également permis d'obtenir des renseignements supplémentaires sur plusieurs aspects environnementaux et techniques du projet et de mieux comprendre les mesures proposées par le promoteur.

La Municipalité reconnaît pleinement que l'évaluation environnementale du projet relève du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

La Municipalité souhaite simplement contribuer au processus en présentant la réalité de la communauté d'accueil ainsi que les enjeux économiques et sociaux qui revêtent une importance particulière pour Litchfield et pour l'ensemble du Pontiac.

Pour une région rurale comme la nôtre, les occasions d'accueillir des investissements de cette importance sont peu fréquentes.

C'est dans cet esprit que notre municipalité appuie le projet Samonix et souhaite que sa perspective municipale et régionale contribue à l'analyse globale du projet.

La Municipalité de Litchfield remercie la Commission pour l'attention portée au présent mémoire et pour l'occasion qui lui est offerte de faire connaître sa perspective dans le cadre de ce processus.

Colleen Larivière
Mairesse de la Municipalité de Litchfield